

FORMATION COLLECTIVE - INFIRMIERE LIBERALE

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATIONS COLLECTIVES 2021

Me Mr NOM : Prénom :

Nom de Naissance : Né(e) le : Dépt Naissance (N°) :

Tél Mobile : Tél Fixe :

Adresse Personnelle :

Adresse 2 : Code Postal : Ville :

Mail : Remplaçante : OUI NON

Code Siret (14 chiffres) : N° ADELI :

Votre Activité (> 50 % de votre exercice) ⁽¹⁾ : Libérale Salariée, SEL, SELAS Hospitalière

Salarié(e) d'un Centre de Santé Conventionné Salarié(e) hors Centre de Santé Conventionné

ADRESSER LE DOSSIER D'INSCRIPTION A :
CLAVIS Formation - Service Inscriptions - Formation FIF-PL Collectives 2021
 BP 75590 - 34071 MONTPELLIER Cedex 3
 ☎ 06 95 68 27 17
 ✉ : clavis.formation@wanadoo.fr - 🌐 : <http://www.clavis-formation.com>

Je choisis	Réf. CLAVIS	Thèmes de formation (1 thème par bulletin d'inscription)	Durée	Tarifs (Prise en charge FIFPL)
<input type="checkbox"/>	T4	Soins Infirmiers : Prise en charge des plaies chroniques	2 jours	590 €
<input type="checkbox"/>	T10	L'infirmière devant une situation d'urgence	2 jours	595 €
<input type="checkbox"/>	T14	La Prescription infirmière	1 jour	280 €
<input type="checkbox"/>	T25	Gestion du cabinet : développer votre activité libérale	2 jours	578 €

LIEU DE LA FORMATION QUE JE SELECTIONNE :

DATES DE LA FORMATION SELECTIONNEE : DU 2021 AU 2021

Avez-vous procédé à une préinscription pour cette formation : OUI NON

Je joins OBLIGATOIREMENT à cet envoi par mail et/ou voie postale

- Une feuille de soins barrée **ou** une copie de mon autorisation et de mon contrat et d'une autorisation de remplacement si remplaçante.⁽¹⁾
- 1 copie de l'attestation de versement ou d'exonération de versement de ma contribution URSSAF à la formation (Attestation 2020 acceptée jusqu'au 30 avril 2021. Après cette date, seule l'attestation 2021 sera acceptée).⁽¹⁾ (Document obligatoire pour demande de remboursement par le FIFPL).
- 4 timbres de 100 g ou 8 timbres de 20 g (obligatoires : attestation, facture, retour de dossier - non rendu si retour du dossier d'inscription)⁽¹⁾
- 1 chèque de caution **obligatoire** de 190€ pour le T4, le T10 ou le T25 ou de 90€ pour le T14⁽¹⁾⁽³⁾ (Restitué annulé, après règlement de la facture de l'Institut CLAVIS par le FIFPL ou le cas échéant par l'IDEL).
- 1 chèque de solde **obligatoire si le FIFPL ne prend pas en charge votre participation à la formation** (Attestation URSSAF 2021 non fournie ou participation partielle seulement, et non totale). Le solde peut être payé en 3 ou 4 fois sans frais si vous en avez un à régler. Il sera encaissé par CLAVIS en règlement du coût de la formation. Vous pourrez l'inscrire alors dans votre comptabilité au titre des charges professionnelles.

J'ai bien pris acte que tout désistement de ma part intervenant moins de 10 jours avant le début de la formation sans motif grave me concernant, **justifié par certificat médical** donnera lieu à encaissement de mon chèque de caution lié aux frais logistiques engagés par CLAVIS pour les jours de formation⁽³⁾.

De plus, j'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance des modalités de prise en charge des formations FIF-PL individuelles 2021 et du montant maximal budgétaire annuel qui m'est octroyé par le FIFPL pour le règlement des formations FIFPL, à savoir 1200 €, tous organismes de formation confondus.

Fait à :

Signature de l'infirmière
(Obligatoire)

Emplacement réservé à CLAVIS

DOSSIER COMPLET / DOSSIER INCOMPLET

Le : 2021

Documents manquants :

(1) Tous ces documents sont obligatoires pour valider votre inscription.

(2) Les programmes de formation présentielle se déroulent de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00. Ils comprennent, la location de salle de séminaire et de matériel audiovisuel, les supports documentaires matérialisés et dématérialisés. Hébergement, restauration du soir, petits déjeuners éventuels et transports ne sont pas compris dans le coût total de la formation individuelle et restent à votre charge. Ils constituent des frais professionnels déductibles au titre de votre bilan comptable. En cas d'annulation, aucun remboursement de frais engagés à titre personnel par le stagiaire ne sera pris en charge par l'Institut CLAVIS.

(3) Tout désistement total ou partiel intervenant moins de 10 jours avant le 1^{er} jour de formation présentielle et/ou toute absence au cours de la formation présentielle de cette formation, donnera lieu à l'encaissement de votre chèque de caution et/ou de solde.